



Réf. n° : 02/CPU/UKMO/2014

Ouargla, le : 28/09/2014

PV DE REUNION DU CONSEIL PEDAGOGIQUE DE L'UNIVERSITE
28/09/2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-huit du mois de septembre, s'est réuni le Conseil Pédagogique de l'Université, présidé par M. le Recteur de l'Université Kasdi Merbah Ouargla, le Pr. Ahmed Boutarfaia. La séance de travail a commencé à 08 : 30 et s'est achevée à 11 : 00 du même jour. Ont été inscrits à l'ordre du jour les points suivants :

- la formation des premier et second cycles ;
- la post-graduation et la recherche scientifique ;
- la coopération et les relations extérieures ;
- le développement des facultés et instituts.

M. le Recteur a souhaité la bienvenue à tous les présents, notamment aux nouveaux responsables, vices doyens et chefs de départements, tout en insistant sur le caractère stabilité qui désormais devra caractériser toutes les entités pédagogiques. D'emblée il a enchaîné en rappelant que ces rencontres rentrent dans la logique de suivi de près les différentes actions inscrites au titre de l'année universitaire 2014/2015. Par ailleurs avant d'accorder la parole aux 4 vices recteurs, pour en établir un point de situation, il a fait savoir que la rentrée universitaire 2014/2015 est marquée par 3 grandes opérations ; en l'occurrence candidature et master, concours de doctorat et recrutement des nouveaux enseignants. La transparence et toute la transparence devra inévitablement les marqués.

1/- Vice-Recteur Chargé de la Formation Supérieure des Premier et Deuxième Cycles, la Formation Continue et les Diplômes, et la Formation Supérieure de Graduation.

Après avoir donné un état global des inscrits (1^{er} cycle à la date du 25/09/2014) et des retenus (2nd cycle), au titre de l'année universitaire 2014/2015, tout en situant les flux rentrants dans le cadre de la mobilité (orientation post-tronc commun).

Le respect du chronogramme pédagogique à travers lequel le lancement effectif des enseignements, prévus au 07/09/2014 s'est vu mitigé dans certaines spécialités, des suites au problème des absences « des étudiants mais aussi des enseignants » à un moment où

les T.D. et les T.P. connaissent un retard substantiel (prévu pour le 21/09/2014) pour tous les champs disciplinaires et tous les niveaux confondus. Devant cette situation des mesures à prendre s'imposent afin de parer à cette situation. C'est ainsi que chaque département doit agir dans l'urgence afin de permettre l'achèvement des programmes dans les délais impartis.

En soulevant la question des programmes, les arrêtés de la nomenclature des filières et ceux des socles communs suivis par le contenu des programmes des matières, que tout un chacun doit veiller impérativement à leur mise en application avec l'année universitaire qui coure. Alors que l'établissement des fascicules de travaux dirigés et de travaux pratiques doivent être établis (en version papier et numérique) et faire parvenir des exemplaires au rectorat au plus tard le jeudi 27/11/2014.

Le cadre réglementaire fut mis en exergue, respectivement ce sont les arrêtés 711, 712, 713 et 714 du 3 novembre 2011, et 362, 363, 364 du 09 juin 2014 et 371 du 11 juin 2014 constituent la colonne vertébrale en termes de gestion et suivi pédagogique. C'est dans ce sens que fut mis en évidence l'article 4 de l'arrêté 712 quant aux mesures à prendre à l'égard des étudiants retardataires.

Quant au chronogramme pédagogique qui doit être respecté à travers toutes les actions à mener dans les délais fixées à chacune de ces dernières. Les opérations à entreprendre très prochainement se résument à travers la mise en place des conseils de disciplines des départements et des facultés outre de la préparation des listes des étudiants concernés par le service national.

M. le Recteur a repris la parole en insistant sur certains points, notamment à ce qui attrait aux missions des différents organes dont il n'est guère permis de délégations de responsabilité et qu'il est impératif de veiller sur l'application du cadre réglementaire. A titre illustratif, l'arrêté 362 du 09 juin 2014 fixant les modalités d'élaboration et de soutenance du mémoire du master dont le rôle du C.S. département se limite uniquement à l'avalisation des thèmes de Mémoires alors que la fixation du jury de soutenance serait du ressort du responsable de la filière en coordination avec le chef du département.

La question relative aux T.P. et T.D. à travers l'établissement de fascicules, en parfaite conformité avec les programmes officiels, revêt un caractère important. Chose qui tend à justifier les équipements nécessaires.

En termes de gestion de la scolarité, le programme S.E.E.S. doit être généralisé dans tous les départements et répondre aux arrêtés relatifs à l'établissement des relevés de notes, d'annexe descriptive et de l'attestation de succès provisoire.

La situation des heures de vacation (à la fois pour les permanents et les vacataires) dont les états doivent être établis dans les délais (8 jours qui suivent le mois).

Endiguer le phénomène de plagiat, sous-entend un suivi de près des étudiants, les mastériaux prévus au mois d'avril 2014 est une étape permettant de procéder par un diagnostic. Par ailleurs, d'ores et déjà il y a lieu de mettre en place des équipes pour préparer de nouvelles offres de formation de master type ingéniering au titre de l'année universitaire 2015/2016 (à l'image du solaire ou l'éolien).

L'état des inscriptions et le retrait des attestations d'inscription pour les étudiants admis au master et licence (3^{ème} année dans le cadre de la passerelle DEUA/L3) au titre de l'année universitaire 2014/2015 ainsi que pour les nouveaux bacheliers (2014) n'ayant pas encore regagné leurs formations une prolongation leur avait été accordée à la date du 7 octobre 2014.

2/- Vice-Recteur Chargé de la Formation Supérieure de Troisième Cycle, l'Habilitation Universitaire, la Recherche Scientifique et la Formation Supérieure de Post- Graduation.

Le concours national d'accès au doctorat 2014, l'opération vérification des dossiers qui prend effet à partir du 28/09/2014 et s'achèvera le 02/10/2014, suivie par l'affichage des listes provisoires, recours (72 heures) puis affichage définitif prévu pour le 09/10/2014.

Les facultés et institut sont astreint à convoquer les candidats retenus pour le concours par tous moyens (e-mail, téléphone, télégramme...etc.).

Par ailleurs, la mobilisation des enseignants pour l'encadrement du concours notamment en matière de surveillance, invitation d'enseignants chercheurs des autres établissements pour la confection et la correction des épreuves...etc.

Des dispositions pratiques, en termes de logistique (micro, photocopieur...etc.) ont été prévues pour la couverture du concours.

Inscriptions : un délai de rigueur de 15 jours est signifié aux étudiants admis. Alors que l'opération réinscription des années avancées devra s'achever au plus tard le jeudi 06 novembre 2014 (aucune dérogation spéciale n'est accordée).

L'ultime point soulevé réside dans les points focaux de l'établissement, à travers notamment la codification des entités de recherche.

M. le Recteur est intervenu afin de mettre en exergue certaines d'importance capitale :

Pour parer à toute éventualité, des scénarios (A, B et C) doivent être prévus pour la bonne couverture du concours.

Les thèses de doctorat ; dans le cadre du système L.M.D. à ce jour notre établissement n'a enregistré aucune soutenance. Il est opportun de sensibiliser le collectif enseignants encadreurs et doctorants quant au respect des délais fixés pour l'achèvement du parcours doctoral.

L'assainissement des soutenances de magistérants (au plus tard le 31/12/2014) et des doctorants (ayant dépassé la 6^{ème} inscription) retardataires, tout en procédant par des campagnes de sensibilisation des étudiants quant aux publications dans des revues classées dans les catégories A et B.

Accorder une importance à la recherche scientifique, à travers la création de laboratoires de recherche, le montage et le pilotage de projets de recherche afin de propulser davantage la production scientifique.

Maintenir le cap qu'a atteint notre établissement, en matière de formation et de recherche scientifique.

3/- Vice-Recteur Chargé des Relations Extérieures, la Coopération, l'Animation, la Communication et les Manifestations Scientifiques.

Ont été soulevés respectivement les aspects ayant trait à :

Les stages type courte durée qui rentrent dans le cadre du perfectionnement et de l'amélioration du niveau où il a été relevé qu'aucun doctorant de notre établissement n'a bénéficié d'un séjour scientifique (0 %), alors qu'au niveau national on compte seulement 7 %. Dans ce sens, il a rappelé que les lettres d'accueil en provenance de bibliothèque ne sont pas acceptées à un moment où le système national de documentation en ligne (S.N.D.L.) n'est pas exploité et qui offre des opportunités inouïes en termes d'acquisition de fonds documentaires de qualité.

L'attribution de bourse, est fonction du cahier de charges s'intégrant dans le plan de développement de l'université, principalement pour les doctorants (L.M.D.) et que par ailleurs l'étude de dossier de candidature doit être entreprise au niveau du conseil de laboratoire.

Le volet coopération est évoqué à un moment où notre université compte 55 conventions de type international. Il y a lieu de multiplier les efforts afin de diversifier les partenaires et de cibler différents horizons axiologiques.

Les manifestations scientifiques, sont au nombre de 21 programmées au titre de l'année universitaire 2014/2015, cependant pour l'année 2015/2016 il est convenable d'anticiper les préparatifs et de les lancer via le site de l'université.

M. le Recteur a enchaîné en apportant à la connaissance de tous les présents qu'aucun doctorant n'a bénéficié de stages courts durés, alors qu'un quota de 55% est désormais consacré à cette catégorie. Dans le même sillage, tout bénéficiaire de stage devra l'honorer par des productions scientifiques.

Renforcer davantage le volet coopération dans la perspective d'accorder à notre établissement la place qui lui sera dévolue aussi bien sur la scène nationale qu'internationale. A ce sujet, il a rappelé le challenge de notre établissement, avec l'avènement lancement de la spécialité médecine, condamné à le relever, alors qu'une convention devra être entérinée avec la faculté de médecine d'Annaba.

4/- Vice-Recteur Chargé du Développement, la Prospective et l'Orientation.

Le développement de notre université, sous-entend de nouvelles acquisitions, en termes d'équipements et d'infrastructures. A la date du 25 septembre 2014, 6 marchés ont obtenu les visas pour l'équipement des facultés de médecine, NTIC et SNV (serre) outre des amphithéâtres (data show) du nouveau pôle.

Dans le cadre du plan quinquennal (2015/2019), il y a lieu de peaufiner davantage le plan de développement présenté par chacune des entités (facultés et instituts) et ce, par la mise en place d'un plan d'action annuel.

M. le Recteur a repris la parole pour signifier clairement que notre université connaît un retard immense en matière d'équipement et qu'il y a lieu de le rattraper. Un manque flagrant en matériel scientifique, en citant à titre illustratif des laboratoires spécialisés à l'image de ceux de physique ou chimie.

Les laboratoires de langues sont là aussi pour témoigner du bien-fondé de la situation qui prévaut : 1 seul labo réellement fonctionnel. Il est opportun de créer d'autres qui

répondent aux aspirations de la politique de l'établissement engagée dans ce sens.

Le manque d'espace (bureaux) pour enseignants est réalité vécu, mais qui connaîtra un dénouement avec le temps, c'est dans ce sens que l'exploitation et l'utilisation de tous les moyens doivent être opérés dans un esprit de mutualisation et de rationalité.

Les laboratoires de recherches, au nombre 31, sont astreints à consommer les enveloppes (budgets) qui leur sont allouées et cela par l'acquisition des équipements et des mobiliers afin de mettre les chercheurs seniors et juniors dans de bonnes conditions.

Dans l'esprit développement de l'établissement, M. le Recteur a de nouveau prôné pour la création de pôles d'excellence dont il y a lieu de renforcer davantage le fond documentaire et les équipements nécessaires. Pour ce faire des instructions ont été données aux présents afin de préparer un plan de développement de chaque faculté et de département qu'il y a lieu de présenter lors du C.P. de l'université prévu pour la fin du mois d'octobre 2014.

Un large débat est ouvert, à travers toutes les questions abordées. Avant la levée de la séance M. le recteur a remercié tous les présents en les exhortant à multiplier les efforts. La séance fut levée le même jour de la même date à 11 Heures.

Recteur de l'Université
Pr. Ahmed BOUTARFAIA



Handwritten signature in black ink: *أحمد بوطرفاية*
Official red circular stamp of the University of Algiers (جامعة ورقلة) with the text: *وزارة التعليم العالي والبحث العلمي* (Ministry of Higher Education and Scientific Research) and *جامعة ورقلة* (University of Algiers).